

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er juillet 2009

OBJET

de la Délibération

MARCHE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE - INTRODUCTION DE PRODUITS BIOLOGIQUES – AVENANT N°1

Date de convocation du Conseil Municipal

23 juin 2009

Date d'affichage : 23 juin 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER, Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, Mmes OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, M. LE BARON, Mme LE DOARE, M. BONHORE, Mlle ORINEL, M. DERRIEN, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BOTLAN à M. PARMENTIER

Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO

Mme GUEGAN à Mme LE STRAT

MARCHE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE - INTRODUCTION DE PRODUITS BIOLOGIQUES – AVENANT N°1

Rapport de Nelly BURLOT

Suite à la commission d'appel d'offres du 14 mai 2009, le conseil municipal du 25 mai 2009 a autorisé le Maire à conclure le marché de la restauration municipale à compter du 03 juillet 2009 et ce, pour une durée de 6 ans.

La ville de Pontivy souhaite encourager les nouveaux modes de production alimentaire dans le cadre de son action en faveur du développement durable et notamment au niveau des produits biologiques.

Le pain biologique faisant partie intégrante déjà des repas à servir, la commission restauration municipale a étudié les différentes options possibles dans l'intégration d'autres aliments biologiques.

Elle propose d'introduire, dans un premier temps, au sein des menus des restaurants scolaires, des CLSH (Centres de Loisirs Sans Hébergement) et du restaurant municipal, les éléments biologiques suivants :

Par semaine

- 1 entrée à base de légumes
- 2 légumes (en accompagnement du plat principal)
- 1 produit laitier
- 1 fruit

Pour un surcoût annuel de 27 923 € HT (Calculé sur la base des effectifs de l'année scolaire 2007/2008).

La commission d'appel d'offres du 25 juin 2009 a émis un avis favorable au projet d'avenant à intervenir.

Nous vous proposons :

- d'approuver cet apport d'aliments biologiques aux menus des restaurants scolaires, des Centres de Loisirs Sans Hébergement et du restaurant municipal
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant ci-joint

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES PAR 26 VOIX « POUR » ET 7 « ABSTENTIONS » de Mme RAMEL-FLAGEUL, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, Mme LE STRAT, M. MOUHAOU, M. PERESSE, Mme GUEGAN
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 2 juillet 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**



VILLE DE PONTIVY

MARCHE DE SERVICES

AVENANT N° 1

Objet :

**MARCHE DE LA RESTAURATION COLLECTIVE –
INTRODUCTION DE PRODUITS BIOLOGIQUES**

Maître d'ouvrage :

Ville de Pontivy
8, rue François Mitterrand.
56306 PONTIVY CEDEX.

Objet du marché :

Marché passé par appel d'offres ouvert : Fournitures alimentaires et assistance technique pour la fabrication de repas pour la Ville de Pontivy

Numéro du marché : 07/09

Titulaire du marché :

ANSAMBLE
Allée Gabriel Lippmann
PIBS
56000 VANNES

Date de notification du marché : 11 juin 2009

Montant du marché

(Calculé sur la base des effectifs de l'année scolaire 2007/2008)

Montant du marché initial HT	3 945 780 €
Montant de l'avenant N°1 HT	167 538 €

Objet des modifications :

Introduction d'aliments biologiques dans les menus des restaurants scolaires (maternelles, élémentaires, adultes), des Centres de Loisirs Sans Hébergement (maternelles, élémentaires, adultes) et du Restaurant Municipal

Justification de l'objet des modifications

La Ville de Pontivy souhaite encourager les nouveaux modes de production alimentaire dans le cadre de son action en faveur du développement durable et notamment au niveau des produits biologiques.

ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT

Le présent avenant a pour objet :

L’introduction de produits biologiques, dans les menus des restaurants scolaires (maternelles, élémentaires, adultes), des Centres de Loisirs Sans Hébergement (maternelles, élémentaires, adultes) et du Restaurant Municipal, suivants :

Par semaine

- 1 entrée à base de légumes
- 2 légumes (en accompagnement du plat principal)
- 1 produit laitier
- 1 fruit

ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L’OBJET

Sans objet

ARTICLE 3 – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

(Calculé sur la base des effectifs de l’année scolaire 2007/2008)

Montant initial du marché HT	3 945 780,00 euros
Montant de l’avenant n°1 HT	167 538,00 euros
Total HT	4 113 318,00 euros
TVA à 5,5%	226 232,49 euros
Soit un total TTC de	4 339 550,49 euros

ARTICLE 4 – Délai d’exécution

A compter du 03 septembre 2009.

ARTICLE 5 – CLAUSES ET CONDITIONS GENERALES

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu’elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire original

Le 25 juin 2009

La personne responsable du marché

Le Maire

Jean-Pierre LE ROCH

Le titulaire du marché